

**LETTRÉ EXPLICATIVE ACCOMPAGNANT LA PETITION CONTRE LA DECISION DE SUPPRESSION DU BUREAU DE VOTE DE
LAS TERRENAS (R.D) POUR LES ELECTIONS DES CONSEILLERS DE L'ETRANGER / 2021
A Monsieur Eric FOURNIER, Ambassadeur de France en République Dominicaine**

Las Terrenas, le 19 mars 2021

Monsieur l'Ambassadeur,

Le 18 mars, les membres de la communauté française ont été informés par courriel reçu de l'Ambassade des modalités d'exercice de leur droit de vote pour les prochaines élections de leurs Conseillers.

C'est avec étonnement qu'ils ont constaté que l'option de voter comme par le passé à Las Terrenas n'était pas mentionnée, que leur bureau de vote avait été supprimé, bureau répondant pourtant toujours aux critères démographiques et géographiques qui avaient conduit à son implantation.

Nous tenons à vous faire part de notre déception et de l'indignation d'avoir été mis devant ce fait accompli. Cette décision prise sans concertation témoigne d'un réel manque de considération à l'égard de notre communauté.

Outre les arguments nous vantant encore un hypothétique succès du vote par Internet dont le bon fonctionnement n'a toujours pas été démontré à ce jour, il nous apparaît inconcevable de spéculer sur le nombre de futurs votants ... D'autant plus qu'il s'agit du second scrutin pour élire les Conseillers Consulaires.

Rappelons que cette nouvelle catégorie d'élus était il y a sept ans totalement inconnue des électeurs... Elle a même dû, pour une meilleure compréhension, être rebaptisée "Conseillers des Français de l'Etranger. Il n'est donc pas interdit de penser que cette meilleure connaissance de la fonction puisse générer un plus grand intérêt chez les votants aujourd'hui qu'il y a sept ans ... L'exercice de cette fonction à présent mieux connue semble d'ailleurs avoir récemment suscité des vocations, même chez les plus jeunes: ils sont cette année deux fois plus de candidats à se présenter pour un même nombre de sièges à pourvoir.

Soulignons que beaucoup de nos compatriotes ont pu apprécier le travail considérable effectué ces sept dernières années par nos élus dont nous tenons à saluer ici l'inlassable dévouement.

Concernant l'évocation de la crise sanitaire pour limiter les sites recevant du public, l'argument semble mal choisi et contraire au contexte actuel, puisque il est préconisé, hors crise sanitaire, de ne pas excéder le nombre de 800 à 1 000 électeurs inscrits par bureau, et de mettre à disposition plus de bureaux de vote pour éviter un afflux massif. Ce souci d'apporter plus de confort aux électeurs en leur facilitant l'accès aux urnes en temps normal, devrait au contraire être maintenu voire étendu, pour prendre en ces temps de crise une dimension de sécurité sanitaire.

La faiblesse de l'argument invoquant le nombre de votants est évidente: évoquer un taux de participation erroné datant de sept ans est irrationnel, cela reviendrait à s'appuyer sur des résultats passés pour extrapoler un futur taux de participation sur les bases de simples "intuitions". Les plus grands instituts de sondage eux même ne s'y risquent plus de nos jours

Nous priver de notre bureau de vote aura une incidence indéniable sur le résultat du prochain scrutin...

Nous sommes nombreux à estimer qu'une telle décision ne peut être imposée sans concertation préalable. Certains expriment leur indignation et estiment que si cette mesure devait être maintenue, les listes qu'ils soutiennent seraient lésées au profit de listes adverses. D'autres évoquent le manque d'impartialité d'une autorité qui persisterait à imposer une telle décision.

Le Décret no 2021-231 du 26 février 2021 ne comportant aucun nouveau texte abrogeant l'Arrêté du 6 mars 2020* paru au journal officiel et fixant la liste des bureaux de vote ouverts par les ambassades et les postes consulaires pour les prochaines élections des Conseillers des Français de l'étranger et des délégués consulaires, il nous semble légitime de considérer que cet arrêté du 6 mars 2020 est donc bien à ce jour toujours en vigueur.**

* https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/21VjcrPy2nrBklva4W8KzeN7Pce5JP_lubW2AuKICiU=/JOE_TEXTE

** https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/decret_2021-231_du_26_fev_2021_portant_convocation_des_electeurs_pour_l_election_des_conseillers_des_fde_cle8e5176.pdf

Il y est bien indiqué en page 5 que le bureau de vote de l'école Française de Las Terrenas EF-1 dépend du bureau centralisateur de Saint Domingue AMB-1 , donc de la Liste Électorale Consulaire de Saint Domingue, et donc de l'Ambassade et du Poste Consulaire qui doit être en mesure, nous en sommes convaincus, de pouvoir opposer aux recommandations de Paris les motifs ici exposés.

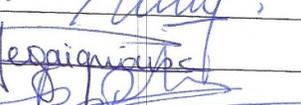
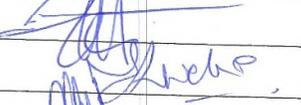
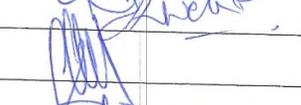
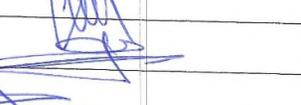
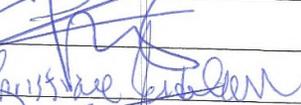
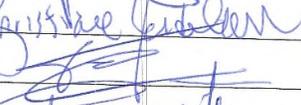
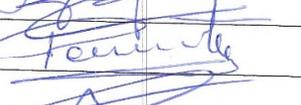
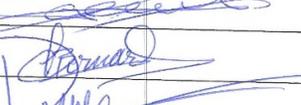
Motifs qui nous conduisent, Monsieur l'Ambassadeur à vous adresser la pétition, qui accompagne cette lettre.

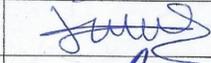
Nous vous remercions d'avoir œuvré et obtenu gain de cause pour le maintien de notre bureau afin de nous permettre de voter aux élections législatives et présidentielles.

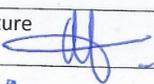
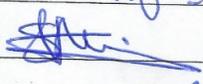
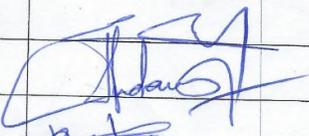
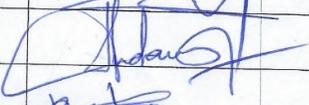
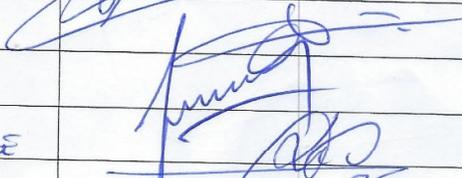
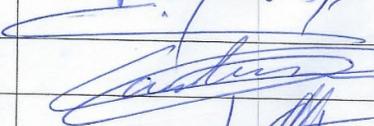
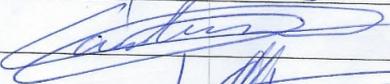
Nos instances supérieures semblent toutefois bien plus préoccupées par ces deux scrutins que par celui de nos Conseillers. C'est accorder bien peu de considération à leur Fonction, et nier l'importance de leur mission, c'est une fois de plus la démonstration du peu d'intérêt qu'accorde la France d'aujourd'hui à ses ressortissants de l'Etranger.

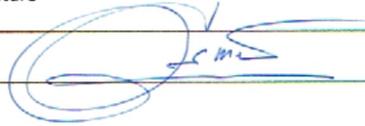
Monsieur L'ambassadeur, nous vous demandons donc de bien vouloir à nouveau user de vos bons offices et de prendre toutes dispositions utiles pour porter à l'attention du Ministère notre profonde indignation et notre total désaccord envers cette décision peu démocratique et inacceptable, puisque prise, permettez-nous d'insister sur ce fait, sans aucune concertation préalable avec «les administrés» que nous sommes.

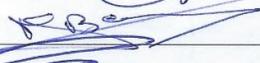
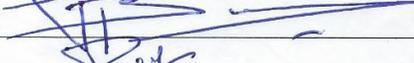
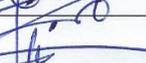
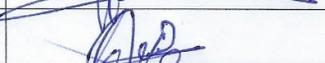
Nous vous remercions de l'attention portée à notre requête et vous prions de croire, Monsieur l'Ambassadeur, en l'assurance de notre haute considération.

Nom	Signature
Poix Hélène	
MAURICE FRANÇOISE	
Michel Guy Sena	
Jean-Philippe BUSNÈZE	
Patricia Legaigneau	Legaigneau
Roger DEON	
Clausse PIVETEAU	
Florence KERRAULT	
AGNÈS SCHELL	
JACQUES GACHANT	
Beyan Hammalebid	
glas Clotilde	
Christiane Bordeleau	Christiane Bordeleau
Laurent VIAIEN	
PANNETIER SERGÉ	Pannetier
Nicolas BREHM.	
Romain Brehm	
Elyse Brehm	
Beylta Pannetier	
BERNARD Alain	
Joel DUTIAS	

Nom	Signature
ROUZIÈRE Corinne	
DUTHER Cécile	
GIBERT Pierre-Jean	
RIBES Carole	
MIGNAT Stéphane	
BRAMMER Carol	
SALINO Isabelle	
Peltier Maïna	
BAINGOÏER Philippe	
LAUMOND Gérard	
HEBTING Dominique	
DANIEL VANLIERDE	
SINON BEOAT	
Kenzo Bawaud	
René MORENA	
Lucie MORENA	
Guillev Stéphan	
Jean COTTEN	
Vincent PASCAL	
Patricia BOSSEY	

Nom	Signature
FREDERIC RIBES	
STAVIAS NIGNON	
ELISABETH DUCHAUSPY	
Jean Paul DUCHAUSSOY	
Elodie BREAUTE	
Dominique Germonsen	
Stephane SATIN	
Alison BREAUTE	
Cécile DESCAMPS	
Bernadette RIFFAUD	
MICHEL TILLET.	
FRAYSSEMON J. Luc	
Michel NURISSO	
Fabrice MANNAND	
NATHALIE LEGENDRE	
J. Jacques CHABERT	
LAURABOUX Ludovic	
Jovin CHRISTIAN.	
Rene' Calmard	
Dominique DEVIARI	
Schmitt Annie	

Nom	Signature
THIERRY GERMAIN	

Nom	Signature
Thierry Coste	
Corine Coste	
Thierry blondy	
Robert Pey	
Stewart PUPPO	
Benedicte CASSAN	
Muel BOUDET	
Pierre BOUDET	
Pey Robert	
ISABELLE CORTEZON BLONDY	
Roussel - SERGE	
MIRIAM ANTOINE	
Joville Patrick	
Patrick LAVÉ	
Fabrice Garret	
Piveteau clarisse	
Vanessa Bouches	
Samuel Schell	